

Joël Pélicot, élu président du comité de bassin



Le 10 juillet, **Joël Pélicot**, conseiller municipal de Saint-Antoine du Rocher (Indre-et-Loire) a été élu pour une durée de 3 ans à la **présidence du comité de bassin Loire-Bretagne**. Il représente au comité de bassin les collectivités (communes rurales et établissements publics de coopération intercommunale).

Le comité de bassin a également élu ses **trois vice-présidents** : **Jean-Paul Doron** représentant le collège des usagers non professionnels, **Philippe Boisneau** représentant le collège des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme, **Bernard Gousset** représentant les usagers professionnels du secteur industriel et artisanal.

La prochaine séance plénière du comité est fixée au 2 octobre 2014. Elle sera notamment consacrée à l'examen du projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage 2016-2021) et son programme de mesures associé. Ces projets seront soumis à consultation à partir du 19 décembre et pour une durée de six mois.

>> Comité de bassin : consulter [la liste nominative](#)

>> Conseil d'administration : consulter [la liste nominative](#)

50 ans de politique de l'eau : atouts et défis pour demain



A l'occasion des 50 ans de la politique de l'eau, un **colloque aura lieu le 21 octobre 2014 à Paris**. La **parole sera donnée aux acteurs qui mettent en œuvre et animent cette politique** dont le mode de gouvernance originale a été souligné.

Deux tables-rondes permettront aux participants de débattre des résultats obtenus pour la reconquête des ressources en eau et la réduction des rejets polluants, pour se projeter sur les questions d'avenir et les défis à relever « demain », notamment dans le cadre de la transition écologique.

>> [en savoir plus](#)

Il y a de la vie dans l'eau ! Un concours ouvert aux écoles, collèges et lycées



Pour célébrer la Journée mondiale de l'eau, l'agence de l'eau invite les écoles, collèges et lycées du bassin Loire-Bretagne à participer au concours d'affiches « Il y a de la vie dans l'eau ! ».

Les projets d'affiches sont à envoyer à l'agence **jusqu'au 20 décembre 2014**.

>> [pour participer](#) au concours

L'agence de l'eau vous informe !



L'agence de l'eau vous informe sur le nouveau comité de bassin installé pour six ans, les commissions du comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Retrouvez aussi les informations concernant le colloque sur les 50 ans de la politique de l'eau, les trois rencontres de l'eau de la rentrée...

>> [consulter la lettre](#)

Les rencontres de la rentrée : inscrivez-vous !

- **Le 20 novembre à Tours : Restauration des milieux aquatiques, rencontre sur l'évolution des pratiques et des acteurs**



>> [Inscrivez-vous en ligne](#) jusqu'au 12 novembre

La rencontre sera destinée aux différents acteurs du bassin Loire-Bretagne, et d'ailleurs, élus et techniciens qui interviennent pour restaurer et préserver les cours d'eau et les milieux humides.

>> voir le [programme](#) ( - 570 Ko) et [en savoir plus](#)

- **Le 27 novembre à Vierzon : Comment sensibiliser sur le Sdage : préparation de la consultation publique sur l'eau**



>> [Inscrivez-vous en ligne](#) jusqu'au 19 novembre

A l'ordre du jour de cette **rencontre** :

- **s'informer sur l'élaboration du Sdage** 2016-2021
- **préparer la consultation du public** qui se tiendra du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
- **échanger nos expériences** en matière de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne.

>> voir le [pré-programme](#) ( - 500 Ko) >> [en savoir plus](#)

Réduction des extractions des granulats alluvionnaires en lit majeur

Le Sdage Loire-Bretagne 2010-2015, instaure un ensemble de dispositions visant à limiter et encadrer les extractions de matériaux de carrières en lit majeur.

En particulier, la disposition 1D-2 fixe un objectif de réduction de 4 % par an des extractions des granulats alluvionnaires.

Afin de pouvoir mesurer cette réduction, le Sdage définit deux indices : l'**indice granulats autorisés** (IGA) et l'**indice granulats autorisables** (IGAB).

>> [voir les indices](#) sur le site de la DREAL Centre

Editeur : Agence de l'eau Loire-Bretagne
www.eau-loire-bretagne.fr